

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DE NYON SUR LE PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION N° 63-2016

RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 135'000.- POUR LE COFINANCEMENT DU RESEAU AGRO-ECOLOGIQUE CŒUR DE LA COTE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission composée de :

Monsieur Martial Besson, rapporteur
Monsieur Pierre Stampfli
Monsieur Antoine Nicolas
Monsieur Michael Gaumann
Monsieur Jacques Mugnier, excusé

s'est réunie le mercredi 9 mars 2016 dans les locaux du Conseil régional, en présence de Monsieur Jean Sommer, membre du CODIR du Conseil régional et de Mesdames Sandrine de Coulon et Tali Nyffeler.

La commission les remercie pour leur disponibilité et pour les explications détaillées apportées en réponses aux questions de la commission.

Préambule

Le présent préavis est la suite logique des préavis N° 24-2012 et 42-2014 qui accordaient un crédit de CHF 215'000.- et respectivement CHF 166'000.- pour les réseaux agro-écologiques répondant aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur la Qualité Ecologique (OQE). Il s'agissait d'Eco-Terre-Sainte, La Frontière et Région Nyon.

Le réseau agro-écologique

Il existe 7 projets de réseaux agro-écologiques dans la région : La Frontière, Eco Terre-Sainte, Région Nyon (tous trois déjà constitués), Cœur de la Côte (objet du préavis), La Côte, Balcon du Léman et la Serine.

Pour le réseau Cœur de la Côte, il s'agit de 27 exploitations agricoles et viticoles (30% des exploitations) représentant une surface de 1540 ha (64% de la surface).

Tout au début du processus, les agriculteurs ne mettaient à disposition que des parcelles en bordure de forêt, ou dans les vallons escarpés. Les services de la Confédération ont modifié les règles du jeu afin que des parcelles plus intéressantes soient mises à disposition.

Aujourd'hui encore, un agriculteur doit avoir une grande motivation personnelle pour le projet en plus de l'aide financière des subventions écologiques.

Les prairies naturelles (ensemencées avec de la Fleur de foin) sont très riches en espèces rares. Pour en créer une nouvelle, il faut faucher le foin sur un champ existant et l'épandre sur les parcelles nouvelles à créer ou entre les rangs de vigne.

Il existe de nombreuses parcelles en Surface de Compensation Ecologique dans notre région. Elles offrent un habitat à la petite faune, à l'avifaune, aux insectes (pollinisateurs, papillons, criquets et grillons) et à la flore.

Le réseau Cœur de la Côte, dont le vignoble représente une part importante de la surface, ambitionne de constituer un projet pilote vaudois en matière de biodiversité dans les vignes.

Le financement

Les cotisations des agriculteurs financent le démarrage d'un projet par l'engagement de biologistes afin de déterminer quelles parcelles seront qualifiées d'«agro-écologique».

Ensuite, toutes les communes de la zone – en l'occurrence 11 communes situées entre Gland et Rolle pour ce réseau – doivent accepter de payer leur contribution au projet.

Ces communes ont accepté de financer le projet à hauteur de CHF 1.50 par habitant.

Quand le dossier de candidature du réseau est terminé, il permet aux agriculteurs de toucher les subventions prévues par l'OQE au niveau de la Confédération et au niveau du Canton.

Conclusions

La création de réseaux agro-écologiques représente la concrétisation des lignes directrices nature, paysage et environnement du Plan directeur régional du District de Nyon.

Les résultats des réseaux Eco-Terre-Sainte, La Frontière et Région Nyon sont probants avec la création de prairies naturelles et l'amélioration paysagère constatée. Ce type de démarche est apprécié des citoyens. De plus, le soutien du Conseil régional est subsidiaire et s'inscrit en complément de celui des communes concernées et des agriculteurs/viticulteurs membres du réseau.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc vous recommande, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 9 mars 2016, d'accepter le préavis N° 63-2016, à savoir :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N° 63-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 135'000.-, ouï le rapport de la commission ad hoc, ouï le rapport de la commission de gestion et finances, attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide d'accorder le crédit de CHF 135'000.- en faveur du réseau agro-écologique Cœur de la Côte, d'imputer le montant total de CHF 135'000.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti sur 5 années.

Vinzel, le 11 mars 2016

Martial Besson

Antoine Nicolas

Pierre Stampfli

Michael Gaumann